



**Arrêté n° 139/2023/6.1 Police municipale**

**Interdisant les terrains de football**

Nous, Maire de la Commune de LANVEOC,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les conditions atmosphériques des jours écoulés et des prévisions  
Vu l'état des terrains de football,

**ARRETONS :**

**Article 1 :** La pratique du football (compétitions officielles et entraînements) ou de toute autre activité est interdite sur les 2 terrains de football de LANVEOC, du samedi 11 novembre au dimanche 12 novembre 2023 inclus.

**Article 2 :** Conformément aux articles L411-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente publication ou notification.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

L'Association LANVEOC-SPORTS.

LANVEOC, le 10 novembre 2023

Pour extrait conforme :  
Le Maire,  
Christine LASTENNET

*Notifié le 10/11/2023  
Publié le 10/11/2023*

